

**DIR FIN CDE PUB/AR-2026-382  
ARRETE DU MAIRE**

**Objet : Présidence de la Commission d'Appel d'Offres du 25 juin 2026 - Désignation de Monsieur PERROT Aurélien, 8e adjoint chargé des Mobilités**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2122-8 relatif aux délégations de signature et R.2122-10 relatif aux délégations des fonctions d'officier d'état civil ;

**Vu** la délibération n° 2026-22 du 30 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a désigné les membres de la Commission d'Appel d'Offres ;

**Considérant** que le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA, peut désigner un représentant pour assurer la présidence de ladite commission en cas d'empêchement ou d'absence de sa part ;

**Considérant** que les premiers adjoints inscrits dans l'ordre du tableau sont tous empêchés ;

**ARRETE**

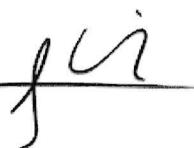
**Article 1** : Monsieur Aurélien PERROT, 8e adjoint chargé des Mobilités, est désigné pour présider la Commission d'Appel d'Offres du 25 juin 2026.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.  
Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et sera transmis à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Fait à Trappes, 25 JUN 2026

Ali RABEH  
Maire de Trappes



*Trappes, la Ville écologiste et solidaire !*